



flash info

INFORMATIONS MUNICIPALES DE CHESSY
MARS 2021

WWW.CHESSY77.FR · f VILLE DE CHESSY 77

AGENDA

Encombrants : les collectes en 2021



Les déchets extra-ménagers doivent être sortis la veille de la collecte après 19h (arrêté n°2018.02.18) et de manière à ne pas gêner la circulation sur les trottoirs.

Bourg	Centre urbain
ven. 18 juin	ven. 11 juin
ven. 17 sept.	ven. 10 sept.
ven. 10 déc.	ven. 17 déc.

Calendriers des collectes selon votre quartier disponibles sur www.chessy77.fr, rubrique Vivre puis Déchets et collectes.

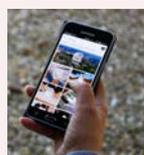
INFORMATIONS

Restez informés

En complément du flash info distribué régulièrement aux habitants de Chessy, différents supports sont à disposition des usagers afin de se tenir informés.

Site internet
www.chessy77.fr

Facebook
www.facebook.com/chessy77700



Application mobile Chessy disponible sur les plateformes de téléchargement App store et Google play

Panneaux lumineux
situés place Edmond Chartier et place d'Ariane

SANTÉ

Point d'information Covid-19

Depuis le samedi 16 janvier, le couvre-feu est applicable dès 18h. Tout déplacement entre 18h et 6h du matin est interdit ou doit être justifié par la présentation d'une attestation dérogatoire en cas de contrôle.

Afin de maintenir la continuité du service public, les services municipaux accueillent le public aux horaires habituels d'ouverture.

Les crèches et centres de loisirs restent donc ouverts jusqu'à 19h et les familles sont invitées à respecter rigoureusement cet horaire.

Seule la déchèterie ferme ses portes à 18h au lieu de 19h les mercredis.

ATTESTATION DÉROGATOIRE DE DÉPLACEMENT

accessible sur www.chessy77.fr et en version numérique sur media.interieur.gouv.fr

Port du masque



Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble du département seine-et-marnais au moins jusqu'au 31 mars inclus.

Par ailleurs, compte tenu de la circulation de variants plus contagieux de la Covid-19, le décret du 21 janvier 2021 **interdit désormais le port de masques artisanaux**. Le Haut Conseil de santé publique préconise le port de masques réutilisables en tissu dits de catégorie 1 selon la norme AFNOR ou de masques chirurgicaux qui assurent une meilleure protection du porteur et de son entourage.

La distribution des masques se poursuit en mairie. Si vous avez besoin de masques et n'en avez pas encore bénéficié, rendez-vous en mairie aux horaires habituels d'ouverture muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

STATIONNEMENT

Nouvelles règles de stationnement sur la place d'Ariane



À compter du lundi 15 mars 2021, la durée de stationnement sur les places situées aux abords de la gare RER de Val d'Europe (côté Chessy) sera **limitée à 10 minutes entre 7h et 20h**.

Afin de faire respecter cette réglementation, des bornes de stationnement ont été installées. Un feu vert se déclenche à l'arrivée d'un véhicule qui passera au rouge une fois le délai écoulé. En cas de dépassement, **la police municipale de Chessy sera alertée** et pourra procéder à la verbalisation des contrevenants.

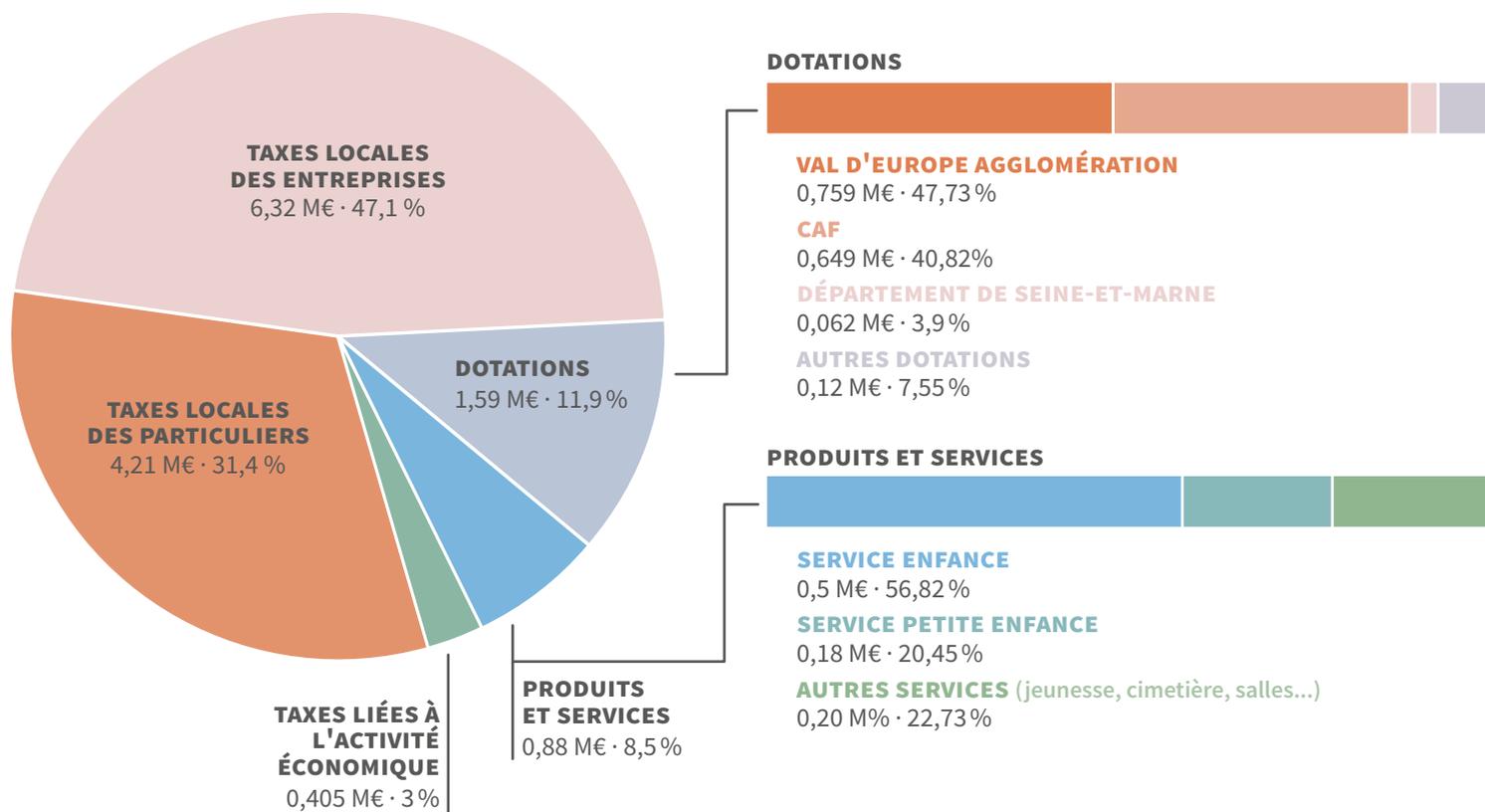
Cet aménagement permettra aux usagers de pouvoir faire leurs achats rapides sans monopoliser les emplacements et permettra la rotation du stationnement essentiel aux commerçants de proximité.

Pour les démarches nécessitant plus de temps, les usagers peuvent continuer à utiliser le parking souterrain situé place d'Ariane. Afin de faciliter l'accès aux commerces et services, **Val d'Europe agglomération permet aux usagers de ce parking de bénéficier d'une heure gratuite.**

Le budget primitif voté en décembre 2020

Le budget communal 2021 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal du 18 décembre 2020. Il concrétise les choix politiques programmés par les élus. Malgré le contexte national qui pèse sur les finances locales, la commune parvient à maintenir des services publics de qualité pour les Cassassiens tout en faisant preuve de sobriété sur ses dépenses de fonctionnement et en assurant l'entretien du patrimoine afin de garantir le développement de ses moyens dans la durée.

D'où viennent les recettes de la commune ?



Pour cent euros dépensés, la ville de Chessy dépense...

Dépenses indispensables afin de mettre en œuvre ses missions de service public, les charges de personnel représentent la part la plus importante du budget de fonctionnement de la ville.

Toutefois, l'achat de plants pour les espaces verts, l'impression du flash info, les enduits et peintures pour l'entretien des bâtiments ou encore le matériel sportif et créatif pour les activités des centres de loisirs sont des dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de l'ensemble des services.

La répartition de celles-ci dépend des orientations données par le conseil municipal.



... pour bâtir le Chessy de demain

Les investissements en mode projet

7,69 millions d'euros ...



Réhabilitation de la ferme des Tournelles en centre culturel



Création d'un sas d'entrée et d'une clôture à la salle Éléonore



Travaux de bâtiment



Travaux de voirie



Développement du dispositif de vidéoprotection



Sécurisation de la passerelle reliant Chessy à Dampmart



Participation à la réalisation du 3^e centre de loisirs



Participation au chantier de la 4^e école



Création de "la bulle enchantée" : 3^e structure petite enfance communale



Et aussi...

l'achat de mobilier urbain et de matériel (véhicules, matériel informatique...), les travaux divers au sein des écoles, les plantations, l'acquisition de logiciels, les études de faisabilité...

Emprunts et capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 6,8 M€ soit 1207 € par habitant.

La capacité de désendettement moyenne de la collectivité est actuellement de 2,92 années.

La moyenne nationale de la capacité de désendettement est de 8 ans tandis que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

ENFANCE

Les inscriptions pour l'année 2021-2022, c'est maintenant !

En vue de leur première entrée à l'école maternelle ou à l'école primaire, les enfants nés en 2015 et 2018 doivent être inscrits aux services scolaires et périscolaires avant le vendredi 30 avril 2021.

L'inscription s'effectue de manière dématérialisée. Pour cela il suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur le site internet de la commune, de le remplir numériquement et de le renvoyer avec l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse peri-scolaire@chessy77.fr.

Si vous ne parvenez pas à effectuer votre inscription par voie dématérialisée, il est possible de le faire en mairie en prenant **rendez-vous** auprès du service dédié et en vous munissant de l'ensemble des documents requis.

Les pièces obligatoires à joindre :

- fiche d'inscription remplie numériquement
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, SAUR... sauf facture de téléphone mobile)
- copie du livret de famille (famille entière) ou acte(s) de naissance du ou des enfant(s) du foyer
- copie du carnet de santé (feuilles de vaccinations)

Fiche d'inscription disponible sur www.chessy77.fr, rubrique **Grandir puis Enseignement primaire** ou **Centre de loisirs** ou **Temps périscolaire**.

Service des affaires scolaires et périscolaires : 01 60 43 43 20 • peri-scolaire@chessy77.fr



COMMERCE

Épices et chocolat



Ouverte depuis le 11 février, la boutique Épices et chocolat vous accueille dans le bourg de Chessy.

Thés, cafés, chocolats, épices, confitures, huiles...

Vous pourrez vous fournir en vrac ou trouver de quoi ravir les gourmands.

Épices et chocolat

9, place Jean de Brunhoff

ouvert du mardi au samedi

de 10h à 18h (en période de couvre-feu)

IMAGES

Vu à Chessy



❶ 2 février 2021 - L'aménagement de la rue des Pommiers touchant à sa fin avec la création de places de stationnement et d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue des Pommiers et de la rue d'Orsonville.

❷ 9 février 2021 - En décembre 2020, Chessy a acquis des documents anciens concernant la vie municipale datés entre 1775 et 1840. Les documents comportent notamment des informations sur la ferme du château et des registres de passeports.

❸ 11 février 2021 - La neige est tombée sur Chessy dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 février.

